CONTRÔLE ALCOOL

SUPPRESSION DU TEMPS D'ATTENTE DE 15 MINUTES

 A partir du 1 Mai 2024, la possibilité d'attendre 15 minutes avant un test alcool ou une analyse d'alcool sans test préalable est supprimée.

Ce temps d'attente n'est plus nécessaire avec les appareils modernes. Ils sont en effet capables de détecter l'alcool de bouche et en tenir compte sans devoir appliquer un délai d'attente de 15 minutes.

Ce changement va faire gagner du temps à la police qui pourra ainsi effectuer plus de contrôles.

2. A partir du 1 juillet 2024, le **principe du "End of Breath**" est introduit lors des contrôles alcool.

Actuellement, le volume minimum d'air exigé pour un test est de 1,9 litre. Pour certaines personnes, cela est difficile voire impossible d'atteindre ce volume avec pour conséquence qu'il est nécessaire de passer à la prise de sang engendrant ainsi une perte de temps et des problèmes pratiques.

C'est pourquoi, le volume minimum est donc ramené à 1,2 litre tout en exigeant des **personnes soumises au contrôle d'expirer au maximum de leurs capacités** («principe « End of Breath »)

Grâce à la technologie des appareils actuels, la limite de 1.2 litre est en effet suffisante pour avoir des résultats probants même s'il est toujours préférable que la personne expire au maximum. Lors d'un test ou une analyse, l'intéressé doit souffler dans l'appareil de manière suffisamment forte et aussi longtemps que possible. S'il en est capable, il doit donc continuer à souffler, et ce même si l'appareil signale que la prise d'échantillon est valable.